

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 10 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 10 février 2026 à 19h00, au Centre Multifonctionnel sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Mireille Langlois, Lynda Desbois et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin et Denis Langlois

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur Marc-Aurèle Blais était absent de la présente séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2026-02-035

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 et de la séance extraordinaire du 6 février 2026
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de janvier 2026
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de janvier 2026
7. Dépôt des états de revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements de factures
11. Autorisation pour le DLCT – Fête Nationale du Québec
12. Autorisation de signature – entente de partenariat et permission d'occupation pour bornes de recharge rapide
13. Contrat d'inspection et mise à l'essai annuel – Protection Garvex
14. Adoption du règlement numéro 2026-01 – règlement de taxation pour l'année 2026
15. Adoption du règlement numéro 2026-02 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2026
16. Résolution d'appui au Réseau Biblio Gîm – maintien du tarif réduit pour les bibliothèques par Postes Canada
17. Offre de service – Safire Conseil - embauche d'un opérateur adjoint en eau potable
18. Soumission – Les Serres JND inc.
19. Avis et demande d'appui – activité inter-maisons des jeunes
20. Autorisation au directeur général de présenter une directive administrative pour les cadres **REPORTÉ**
21. Offre de services professionnels – vérification débitmètres 2026
22. Affaires nouvelles :
23. Période de questions
24. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-036 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 27 JANVIER (18H00 ET 18H30) 2026

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et des séances extraordinaires du 27 janvier 2026 (18h00 et 18h30) soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-037 5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS DE JANVIER 2026

Il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que pour la période de janvier 2026 : la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #917267 à #917318 au montant de 78 134.26\$, #919065 à #919241 au montant de 91 138.64\$, la liste des prélèvements portant les numéros #902562 à #902596 au montant de 100 261.39\$ et les dépôts directs #2714 à #2770 au montant de 3 649 261.12\$, le tout pour un grand total de 3 918 795.41\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2026-02-038 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2026

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de janvier 2026 au montant de 63 231.12\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2026-02-039 7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2026

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de janvier 2026 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs : aide financière accordée par le programme pour l'élaboration des plans de protections des sources d'eau potable
- Lettre de remerciement de la part de madame Suzanne Langlois, responsable de la bibliothèque municipale pour le don accordé.

2026-02-040

9. DONS OU COMMANDITES

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, monsieur François Beaudin ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision pour la première demande.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Maryse Beaudin pour Alycia Duguay : 500\$
- Polyvalente de Paspébiac (voyage au Costa Rica) : 100\$
- Sclérose en plaques (SP) : 50\$
- Coupe Desjardins 2026: 500\$
- CASA : 100\$
- Cuisine Collective (Viviane Huard prés.) : demande acceptée pour la gratuité de la cuisine du Centre multifonctionnel les mardis et mercredis de 8h00 à 13h00 jusqu'au 18 juin 2026.

Le total des dons ou commandites en argent est de 1 250\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-041

10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Lyne Desbois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Tetra Tech QI Inc. :
 - facture reliée aux honoraires professionnels (surveillance des travaux) dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 155 183.75\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au règlement 2025-01.
 - Facture reliée aux honoraires professionnels (assistance gérance) dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 1 285.70\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au règlement 2025-01
- ADMQ : factures reliées à l'inscription du directeur général et de la greffière-trésorière adjointe pour le congrès de l'ADMQ au montant total de 1 206\$ (603\$ X 2), avant taxes
- Englobe Corp. : facture reliée au contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 29 532.40\$ avant taxes. Cette dépense sera inscrite au règlement 2025-01
- Leblanc Services d'Arpentage et Géomantique Inc. : facture reliée à l'arpentage primitif du lot #6 036 352 au montant de 4 200\$, avant taxes
- Action Progex Inc. : facture reliée au décompte progressif numéro #07 dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons au montant de 98 583.36\$, avant taxes. Cette dépense s'inscrit au règlement 2025-01.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2026-02-042 11. AUTORISATION POUR LE DLCT – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le conseil municipal autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à déposer et signer une demande d'aide financière au programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la Fête Nationale du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-043 12. AUTORISATION DE SIGNATURE – PARTENARIAT POUR INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE RAPIDE

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à signer l'entente de partenariat et permission d'occupation pour bornes de recharge rapide ainsi que tous autres documents reliés à cette entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-044 13. CONTRAT D'INSPECTION ET MISE À L'ESSAI ANNUEL – PROTECTION GARVEX

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le contrat d'inspection et mise à l'essai annuel de "Protection Garvex" - inspection des systèmes de protection incendie au montant de 5 250\$, avant taxes par année et ce pour 3 ans (2026-2027-2028).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-02-045 14. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-01 – RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026

RÈGLEMENT 2026-01

RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires 2026 au montant de 6 580 654\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter les taux de taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2026;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement a été donné à la séance du 27 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 2026-01 ayant pour objet d'établir le taux de taxes foncières générales ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2026 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le taux de la taxe foncière générale, régime à taux variés, soit et est établie suivant les catégories:

Résiduelle (résidentielle et autres)	0,40000/100 \$
Immeubles de 6 logements et plus	0,40000/100 \$
Immeubles non résidentiels	1,17850/100 \$
Immeubles industriels	1,25850/100 \$
Immeubles agricoles et forestiers	0,40000/100 \$

ARTICLE 3

Le conseil municipal fixe les taux de taxes des services municipaux pour l'année 2026 comme suit:

A) TARIF DE COMPENSATION POUR L'OPÉRATION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Secteur Port-Daniel

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 102.64\$/unité et le tarif de compensation pour l'opération d'égout est fixé à 273.49 \$/unité pour le secteur concerné.

B) TARIF DE COMPENSATION POUR L'OPÉRATION D'AQUEDUC

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 439,25\$/unité pour le secteur concerné.

C) TAXE D'EAU

Le taux de la taxe d'eau pour les services du CLSC et l'aréna est fixé à 10\$/unité de logement résidentiel.

D) MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 350 \$/unité pour le résidentiel, le multi-logement 1-4 et les EAE. Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 360 \$/unité pour le multi-logement 5 et plus et les ICI.

La tarification pour le service des matières résiduelles est en concordance avec le règlement numéro 2026-02

E) TAUX DE TAXES POUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN EAU

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour le financement de la recherche en eau est fixé à 24.06\$/unité. La tarification pour le financement de la recherche en eau est en concordance avec les règlements 2004-03 et 2007-01.

ARTICLE 4

L'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une Municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

ARTICLE A Chaque fois que le total de toutes les taxes, y compris les tarifs et compensations, à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3) versements égaux.

ARTICLE B L'échéance pour le premier ou unique versement est fixée au 31^{ème} jour qui suit l'expédition du compte de taxes. (01 avril 2026)

ARTICLE C L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 91^{ème} jour de la première échéance mentionnée à l'article B. (02 juillet 2026)

ARTICLE D L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 92^{ème} jour qui suit la date d'exigibilité du second versement, mentionné à l'article C. (05 octobre 2026)

ARTICLE E Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui a fait ses versements selon les exigences prescrites aux articles B, C et D.

ARTICLE F Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodique) ainsi qu'à toutes taxes exigibles, à la suite d'une correction au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE G Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, le solde et le délai de prescription applicable au compte de taxe s'appliquent alors au solde.

ARTICLE 5

Le taux d'intérêts pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 11 % pour l'exercice financier 2026.

ARTICLE 6

Des frais d'administration de 25 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**2026-02-046 15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02 – ÉTABLISSANT LE
TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2026**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02
ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION
POUR LE SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE la municipalité doit assumer sa quote-part de l'ensemble des coûts relatifs à la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE la municipalité est tenue de suivre les règles imposées par le Gouvernement du Québec relativement à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU'un exercice d'analyse des modes de tarification a été réalisé via la MRC du Rocher-Percé et que le principe d'utilisateur-payeur a été retenu et qu'il est jugé plus juste et équitable pour l'ensemble de la population ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement a été donné à la séance du 27 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2026-02 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l’année 2026 » qui se lit comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 2026-02 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l’année 2026 ».

ARTICLE 3

Le présent règlement prévoit l’application d’une tarification pour le service des matières résiduelles provenant de la quote-part de la MRC du RocherPercé qui sera établie comme suit :

Il sera prélevé de chaque propriétaire d’immeubles imposables de la municipalité un tarif annuel calculé sur la base d’unités, en fonction d’un tarif de base d’unités ;

Le tarif de base d'unités est évalué à 350 \$/unité pour le résidentiel, les multi-logements 1-4 et les E.A.E. pour les catégories suivantes :

Logement où l'on tient feu et lieu	1.0 unité
Logement saisonnier	1.0 unité
Multi-logement (1 unité par logement)	1.0 unité

Le tarif de base d'unités est évalué à 360 \$/unité pour les multi-logements 5 et plus et les ICI.

Une grille de tarification pour les ICI est jointe à l’annexe 1 du présent règlement. Les unités sont allouées en fonction du service offert à chaque générateur de matières résiduelles, que ce soit pour l’enfouissement, la récupération ou la valorisation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1

Nom du ICI	no de porte	Rue	Unités 2026
Barbière de l’Anse-à-la-Barbe	5	Route Berger	0.5
Casse-croûte chez Dedy	69	Route 132 Ouest	5
Casse-croûte Chez Ti-Bert	412	Route 132 Ouest	2
Casse-Croûte du Quai	541	Route 132	5
Centre de Rénovation BMR	518	Route 132	3
Cimenterie St-Marys	50	Route 132	27
Club de l'Âge d'Or La Renaissance	422	Route 132	1
Club de l'Âge d'Or Les Trois Étoiles	177	Route 132	1
Construction E. Morin	189	Route 132 Est	0.5
Construction Jean & Robert	348	Route 132 Ouest	1
Construction MTR Lévesque Inc.	511	Route 132	1
Construction Rivière Port-Daniel Inc.	447	Route du Capitaine-Fournier	1
Constructions Jean-Paul Parisé	257	Route 132 Est	1
Consultants O.P.R. (2 bureaux)	540 A	Route 132	0.5
Créations entre mer et montagne	291	Route 132	0.5
Crustacés G. Roussy	459	Route 132	4
Dépanneur P.M.	414	Route 132	5
Dépanneur Yves Michel	215	Route de la Rivière	2
École Le Phare	110	Route de Clemville	5
École Saint-Bernard	40	Route 132 Ouest	5
École Shigawake- Port-Daniel	116	Route 132	5
Entretien ND serres et paysagiste	1	Route du Lac	3
Fabrique de Gascons	1	Route 132 Est	1
Fabrique de Port-Daniel	101	Route de l’Église	1
Friperie de l’Anse	600	Route de l’Anse-McInnis	0.5
Fruits de mer Gascons Ltée (bureaux)	2	Route du Havre	1

Garage Daniel Langlois	412	Route du Capitaine-Fournier	2
Garage Gaétan McInnis	475	Route 132	2
Garage Patrick Langlois	420	Route Bellevue	5
Gare Via Rail Canada Inc.	490	Route 132	1
Gîte Bleu sur Mer	504	Route 132	0.5
Gîte La Maison Narcisse	263	Route 132 Est	0.5
Gîte Le Manoir du Vieux Presbytère	1	Rue de l'Eglise	0.5
Gîte Les Acres Tranquilles	252	Route Gérard-D.-Lévesque	0.5
Havre de pêche de Gascons	0	Route du Havre	4
Havre de pêche de l’Anse-à-la-Barbe	0	Route de l’Anse-à-la-Barbe	3
Havre de pêche de Port-Daniel	0	Route du Quai	7
Info-Marine	30	Route 132 Ouest	1
Les Moteur C.A. Inc	106	Route 132 Est	1
Lyndsay’s Crafty Creations	112	Route Benwell	0.5
Marché Dor'É	140	Route 132 Est	11
Marie-France Turmel ostéopathe	553	Route de l'Anse-McInnis	0.5
Meubles Assels	395	Route Bellevue	6
Motel de l'Anse	551	Route de l'Anse-McInnis	3
Motel Villa Anna	444	Route Bellevue	1
Mun. PDG – Bureau d’information touristique	8	Route 132	2
Mun. PDG - Centre multifonctionnel	63	Route 132 Ouest	8
Mun. PDG - Centre petite enfance	423	Route Bellevue	6
Mun. PDG - Centre Plein air La Souche	21	Route du Camp-des- Étudiants	3
Mun. PDG - Centre sportif	29	Route Chapados	3
Mun. PDG - Complexe municipal	440	Route Bellevue	1
Mun. PDG - Église anglicane	20	Route 132 Ouest	0.5
Mun. PDG - Halte routière	104	Route de la Pointe	1
Mun. PDG - Maison LeGrand	494	Route 132	1
Mun. PDG - Terrain de jeux	417	Route du Capitaine-Fournier	1
Navigation Dunamis inc. (entrepôt)	138	Route 132 Ouest	1
Ongles et bronzage chez Crystal	145	Route 132	0.5
Pharmacie Jean-Coutu Inc. + entrepôt	4	Route du Havre	5
Poste Canada (Gascons)	4	Route 132 Est	1
Poste Canada (Port-Daniel)	500	Route 132	1
Réserve Faunique de Port-Daniel	262	Route du Parc	6
Restaurant Foodas Cuisine	390	Route 132	2
Restaurant la MERveilleuse	425A	Route 132	1
Salon de coiffure Jean-Guy	27	Route 132	0.5
Salon de coiffure Mylène	504	Route de l’Anse-McInnis	0.5
Salon de coiffure Nancy Briand	435	Route Bellevue	0.5
Salon esthétique BIARD	342	Route 132 Ouest	1
Salon funéraire Fortin & Fils Ltée	400	Route du Capitaine-Fournier	0.5
San'Hy Pro et Steamatic	534	Route 132	3
Soudure Jones	348	Route Bellevue	6
Soudure Port-Daniel Inc.	332	Route 132	1

Adopté à l’unanimité des conseillers

2026-02-047

16.

RÉSOLUTION D’APPUI AU RÉSEAU BIBLIO GÎM – MAINTIEN DU TARIF RÉDUIT POUR LES BIBLIOTHÈQUES PAR POSTES CANADA

CONSIDÉRANT la place que les bibliothèques occupent au sein de notre communauté, qui permettent l'accès direct à la culture, à l'éducation et à l'information partout au pays;

CONSIDÉRANT les moyens financiers limités des bibliothèques et l'importance du prêt de livres entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT que la tarification préférentielle du prêt entre bibliothèques est un levier essentiel qui permet d'échanger des documents à coût raisonnable et d'assurer un accès équitable aux collections, en particulier pour les bibliothèques en milieu rural;

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-15 est actuellement à l'étude;

CONSIDÉRANT que si cette loi est adoptée, Postes Canada ne serait plus légalement tenue d’offrir ce tarif réduit;

CONSIDÉRANT QUE le non-maintien dans la loi pourrait entraîner des répercussions importantes sur le fonctionnement du prêt entre bibliothèques;

CONSIDÉRANT les conséquences de la disparition de cette tarification préférentielle : augmentation marquée des coûts d’expédition, réduction de l’offre de prêt entre bibliothèques et même remise en question de la viabilité de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons est préoccupée de l’impact concret qu’aurait l’abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

Il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le conseil appuie le Réseau BIBLIO GÎM dans sa démarche de maintien du tarif préférentiel du prêt entre bibliothèques;

Que le conseil demande au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d’abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

Que cette résolution soit envoyée au ministre des services publics et de l’approvisionnement du Canada, monsieur Joël Ligthbound

Adopté à l’unanimité des conseillers

2026-02-048

17. OFFRE DE SERVICE – SAFIRE CONSEIL - EMBAUCHE D’UN OPÉRATEUR ADJOINT EN EAU POTABLE

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le conseil municipal accepte l’offre de service de Safire Conseil concernant l’embauche d’un opérateur adjoint en eau potable et ce, au montant de 4 060.80\$, avant taxes

Adopté à l’unanimité des conseillers

2026-02-049

18. SOUMISSION – LES SERRES JND INC.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Les serres JND Inc. pour des jardinières et pots (aménagement paysager) pour un montant total de 4 018\$, avant taxes

Adopté à l’unanimité des conseillers

2026-02-050

19. AVIS ET DEMANDE D’APPUI – ACTIVITÉ INTER-MAISONS DES JEUNES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal accepte de défrayer les coûts en totalité les coûts de location de la palestre et de la surface pour l’activité inter-maisons des jeunes qui aura lieu le vendredi 22 mai 2026 au Centre Sportif Marco-Sébastien Cyr.

Adopté à l’unanimité des conseillers

20. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PRÉSENTER UNE DIRECTIVE ADMINISTRATIVE POUR LES CADRES

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2026-02-051

21. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – VÉRIFICATION DÉBITMÈTRES 2026

Il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Nordikeau pour l'offre professionnel relativement à la vérification des débitmètres 2026 et ce, pour l'option de 3 ans (2026-2027-2028) pour un montant total de 8 343\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

22. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle s'est inscrite à la présente séance.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2026-02-052 24. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Mireille Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 50.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier